

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

29

Nombre de votants :

29

Date de convocation :

9 novembre 2021

Date d'affichage :

19 novembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **15 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 11

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

absent jusqu'à la question n° 8

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

absent à partir de la question n° 33

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 22

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 12

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Charles BRAULT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

QUESTION N° 2

OBJET : Attribution subventions éco-manifestations 2021

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 novembre 2021 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 5 novembre 2021

Le Fonds d'Initiatives éco-manifestations est prévu au budget pour aider les associations volontaires à mettre en place des actions écoresponsables dans l'organisation de leurs manifestations.

Ainsi, les associations souhaitant s'impliquer dans ce dispositif peuvent remplir la fiche appel à projet jointe au dossier permettant également de solliciter une subvention événementielle. Les associations les plus ambitieuses en la matière sont alors labellisées sur dossier et peuvent prétendre à une subvention.

Les critères étudiés portent principalement sur :

- la gestion de la communication et l'usage du papier,
- les dispositifs de gestion des déchets,
- la maîtrise de l'énergie,
- l'incitation à une mobilité durable,
- le choix des fournisseurs, notamment dans le domaine alimentaire,
- la sensibilisation des acteurs de la manifestation et du public,
- le respect des lieux et des personnes,
- la mise en place d'actions solidaires et citoyennes.

Cette subvention est versée après étude du bilan de la manifestation.

COMMUNE DE RIOM

Cette année 9 dossiers ont été déposés, 6 ont été retenus et 4 ont finalement pu avoir lieu dans le contexte sanitaire de 2021 :

- Rugby Club Riomais, Challenge de la Ville de Riom, les 29 et 30 mai : 500 €
- Piano à Riom, du 1^{er} au 13 juin : 500 €
- Archers riomais, Championnat et coupe de France – du 24 juillet au 1^{er} Aout : 750 €
- Club d'Athlétisme Loisir Riom, La Mirabelle, 26 septembre : 750 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement des subventions de 500 € pour Piano à Riom et le Rugby Club Riomais et de 750 € pour les Archers riomais et le Club d'Athlétisme Loisir Riom ;**

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives écomanifestations, imputation 6574-830, enveloppe 24283, dont le solde sera de 1 500 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 novembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL